

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué par Monsieur Xavier TESTARD, Maire, le 21 mai deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Xavier TESTARD, Maire, en session ordinaire, en mairie.

Étaient présents : Olivier DUPÉ, Joëlle REVEILLÈRE, Laurent CHAUVEAU, adjoints, Pauline CHARBONNIER, Mélanie COIGNAT, Jean CRÉPELLIÈRE, Aurélie DECRAND, Pierre-Loup FRANÇOIS, Sonia GUITTON, Gaël HERAULT, Mélanie HUMEAU, Marie-Noëlle JOLLY, David LANCELOT, Christophe LHOMMEDET, Mélanie LOISEAU, Damien ONILLON, Mélanie PAVION, Jean-Pascal RAVON, conseillers.

Secrétaire : Mélanie COIGNAT

L'ordre du jour porté sur la convocation était le suivant :

- Validation du PV du conseil du 16 avril 2026
- CFU Compte Financier Unique 2025 : approbation des comptes et validation définitive des résultats
- Budget annexe Centre Municipal de Santé : décision modificative n°1
- City Stade : validation du démarrage du projet de réalisation du city stade
- Tarifs location salles communales : révision
- SIEML : validation du plan de financement pour le lotissement le Coteau du Pinier et signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire
- Lotissement le Coteau du Pinier : prix de vente du m²
- SIEML : mission conseil en énergie
- Affaires diverses
- informations

Validation du procès-verbal du conseil du 16 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 est validé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il donne la présidence à l'adjointe Joëlle REVEILLÈRE pour le point 2 inscrit à l'ordre du jour et sort de la salle.

N°2026-33 : CFU Compte Financier Unique 2025 : approbation des comptes et validation définitive des résultats

Madame Joëlle REVEILLÈRE, adjointe, rappelle au conseil que, lors de la séance du 11 mars dernier, il a été présenté au conseil les CFU (Comptes Financiers Uniques) pour l'année 2025 et les résultats pour chacun des budgets, comptes et résultats qui n'étaient que provisoires.

Le conseil est informé que les résultats et les CFU pour l'année 2025 sont maintenant validés par la trésorerie départementale et qu'il est nécessaire de les valider définitivement.

Les résultats sont présentés ainsi qu'il suit :

Budget	Investissement	Fonctionnement
26100 – Mairie	+ 21 355.89 €	+ 140 419.05 €
26500 - Centre Municipal de Santé	+ 10 717.60 €	- 26 314.58 €
26101 – Maison santé	- 87 435.43 €	+ 36 148.59 €
26102 – Boussains 2	-	-
26103 – Genêts	- 20 122.41 €	+ 251 950.18 €
26104 – Farineau 2	-	+ 240 987.63 €
26105 – Coteau du pinier	- 56 837.28 €	- 780.86 €

Entendue la présentation du CFU de chacun des budgets,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, et à 18 voix pour,

*approuve et valide définitivement le Compte Financier Unique 2025 pour chacun des budgets de la commune de Coron,

*valide définitivement les résultats 2025 en section de fonctionnement et section d'investissement présentés pour chacun des budgets de la commune de Coron,

*donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame Joëlle REVEILLÈRE invite Monsieur le Maire à revenir dans la salle et lui redonne la présidence.

N°2026-34 : Budget annexe Centre Municipal de Santé : décision modificative n°1

Suite à la validation définitive des résultats, il convient d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget annexe Centre Municipal de Santé.

Le résultat définitif de fonctionnement est de 26 314.58 € au lieu de 26 255.78 € et le résultat définitif d'investissement est de 10 717.20 € au lieu de 10 717.60 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	58.80 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	58.80 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	58.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	58.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	58.80 €	58.80 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.40 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.40 €	0.00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.40 €	0.00 €	0.40 €	0.00 €

Le conseil municipal,

Entendue la présentation de la décision modificative,

à l'unanimité des présents,

*valide cette décision modificative,

*donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil le report du point suivant : City Stade : validation du démarrage du projet de réalisation du city stade à un prochain conseil. Le conseil accepte à l'unanimité le report de ce point.

N°2026-35 : Tarifs location salles communales : révision

Monsieur le Maire donne la parole à Olivier DUPÉ, adjoint, qui présente le travail de sa commission Bâtiments sur l'évolution des tarifs des locations de salles communales et matériels.

Olivier DUPÉ indique que, depuis la révision de ces mêmes tarifs lors de la séance du conseil municipal du 23 octobre 2025, le secrétariat recevait régulièrement des remarques des locataires des salles sur les tarifs et conditions de location. Ainsi, avec sa commission, il a revu certains points et présente au conseil le résultat de leur travail en annexe.

Il précise qu'avec sa commission ils souhaitent que ce changement de tarif s'applique avec effet immédiat au soir de la délibération de conseil, quelle que soit la date de signature du contrat de location, et pour les manifestations ayant lieu à partir du 28 mai 2026.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il se prononce sur cette proposition.

Le conseil municipal,
entendue la présentation faite par l'adjoint Olivier DUPÉ,
après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,
*approuve et valide la proposition de révision des tarifs de location de salles communales et matériels telle que présentée en annexe,
*dit que cette modification de tarif a un effet immédiat au soir du conseil quelle que soit la date de signature du contrat de location et pour les manifestations ayant lieu à partir du 28 mai 2026,
*donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2026-36 : SIEMML : validation du plan de financement pour le lotissement le Coteau du Pinier opération 109.25.02 et signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel du SIEMML Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine et Loire pour les travaux de desserte du lotissement Le Coteau du Pinier.
Un accord de principe a été donné au SIEMML mais il convient de délibérer sur ce plan de financement (présenté en annexe) pour un montant de
167 591.38 € T.T.C.

De plus, dans le cadre de la réalisation des travaux, il convient de déléguer temporairement au SIEMML la maîtrise d'ouvrage par le biais d'une convention entre le SIEMML et la commune (présentée en annexe).

Entendue la présentation du plan de financement prévisionnel de l'opération 109.25.02 et de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire entre le SIEMML et la commune se rapportant à cette affaire,

Le conseil municipal,

après délibération et à l'unanimité des présents,

*valide la présentation du plan de financement prévisionnel de l'opération 109.25.02 pour un montant de 167 591.38 € T.T.C. à la charge de la commune,

*valide la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage temporaire au SIEMML pour la réalisation de cette opération,

*autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

N°2026-37 : Lotissement le Coteau du Pinier : prix de vente du m²

Monsieur le Maire présente au conseil le calcul du prix de revient qu'il a fait concernant le lotissement Le Coteau du Pinier (voir annexe) actuellement en cours de viabilisation et demande au conseil de valider la mise en vente des parcelles.

Le coût estimé en valeur T.T.C. est de 1 256 280.00 € pour une superficie de 15 749 m² réservés à la vente aux particuliers.

Il est précisé que 1 974 m² seront vendus à l'office HLM Sèvre Loire Habitat à une somme forfaitaire actuellement inconnue et que ce budget a adopté le régime de TVA lors de sa séance du 22 mars 2018.

Monsieur le Maire présente également les prix de vente des terrains viabilisés des communes aux alentours de Coron.

Un vote à bulletin secret est proposé et accepté par le conseil.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, et après 3 tours de scrutin,

*décide la mise en vente des parcelles en cours de viabilisation du lotissement Le Coteau du Pinier,

*fixe, à 11 voix pour, à 98.00 € T.T.C. le prix de vente du m² dont le paiement sera effectué au comptant le jour de la signature de l'acte de vente,

*autorise le Maire à signer les actes de vente suivant les promesses d'achat qui seront souscrites par les futurs acquéreurs et tout document se rapportant à cette opération.

Madame Pauline CHARBONNIER, conseillère, demande si un affichage est prévu sur la commune pour faire la publicité du lotissement et la mise en vente des lots.

Il lui est répondu que ce point est à l'étude sur les modalités de communication des parcelles disponibles, notamment par un affichage à chaque entrée de la commune.

N°2026-38 : SIEML : mission conseil en énergie

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition faite par le SIEML Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine et Loire pour une mission de conseil en énergie dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et de la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie.

Les adjoints Olivier DUPÉ et Laurent CHAUVEAU ont d'ailleurs rencontré la personne qui sera l'interlocuteur de notre commune et eux-mêmes seront les personnes référentes communales pour cette mission. Un agent administratif est également désigné pour être le référent de cette mission.

L'agent du SIEML sera affecté à la réalisation de cette mission en tant que conseiller en énergie. Ses actions peuvent consister à :

- réaliser et mettre à jour un inventaire du patrimoine permettant de réaliser un bilan énergétique personnalisé pour la collectivité

- suivre les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine ainsi que le comportement énergétique de la collectivité

- élaborer un programme d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre

- accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie, notamment lors des projets de rénovation ou de construction : mise en œuvre du plan d'actions recommandé, appui à la préparation et rédaction des dossiers (cahiers des charges...), assistance pour le montage des dossiers de subventions

- sensibiliser et former les équipes communales et les élus aux problématiques énergétiques

- mettre en réseau les élus et techniciens du territoire pour créer une dynamique d'échanges.

Des rencontres régulières seront programmées entre le conseiller en énergie et les personnes désignées. Lors des échanges, la collectivité définira ses priorités d'actions.

Cette mission de conseil en énergie est actée par la signature d'une convention (présentée en annexe) d'une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2026 et une participation financière de 802.50 € / an (0.50 € / habitant x 1605 habitants au 1er janvier 2026).

Entendues les présentations de la mission de conseil et de la convention,

Le conseil municipal,

après délibération, et à l'unanimité des présents,

- *décide d'adhérer à la mission de conseil en énergie

- *accepte et valide la participation financière annuelle de 802.50 €

- *valide la désignation des référents tels que proposés,

- *autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°2026... Affaires diverses

- * Monsieur le Maire donne la parole à Mélanie COIGNAT et Mélanie HUMEAU qui ont rencontré les professionnels de la maison de santé. Ce temps d'échange a permis de connaître le fonctionnement de la maison de santé et les besoins organisationnels des professionnels. Certains ont fait des remarques notamment sur la programmation des badges qui permettent l'ouverture du bâtiment. Cette programmation n'étant pas toujours adaptée, elle va être revue.

Mélanie HUMEAU fait également un retour sur un entretien en visio qu'elle a eu avec Monsieur le Maire et l'Agence Régionale de Santé sur le label France Santé. Cette labellisation permettra d'avoir le versement annuel d'une subvention, accord national avec des objectifs d'accès aux soins, précarité et prévention. Une infirmière en pratique avancée pourrait rejoindre l'équipe médicale pour permettre aux médecins de se "dégager" de certains actes comme la prise des constantes. Suite à l'absence de Dr Radet, il n'est actuellement plus possible d'accueillir des internes, les médecins en poste étant trop jeunes thésés.

- * Monsieur le Maire demande aux conseillers de se positionner en tant que représentant de la commune dans les différentes commissions communautaires : administration générale - finances / aménagement du territoire - mobilités / environnement - déchets - grand cycle de l'eau / attractivité territoriale - transition écologique - sports / bâtiments - voirie / solidarités - aînés - santé / culture - enseignement supérieur - tourisme

- * Monsieur le Maire présente au conseil le projet GOCO2, projet de décarbonation de l'industrie dans le Grand-Ouest, qui consiste à envoyer à Montoir de Bretagne, par le biais de tuyaux sous pression, le CO2 produit par des

industries polluantes et le transporter par bateaux dans des réservoirs géologiques permanents situés en Mer du Nord. Ce projet doit voir le jour en 2031 et passera par Coron.

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent des services techniques a été recruté par mutation dans une autre collectivité. Il est indiqué que le profil de ce poste va être étudié pour permettre un recrutement adapté aux besoins.

A/ Délégations au Maire : compte rendu d'activité

A/ Droit de Préemption Urbain (DPU) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner reçue depuis le dernier conseil municipal pour laquelle il n'a pas estimé avoir besoin de faire valoir le droit de préemption.

N° ordre	Adresse du bien	Type de bien	Vendeur(s)	Acheteur(s)
DA04910926C0005	7 rue David d'Angers	Habitation	L'HERIAU Pierre	CEC HUMEAU

B/ Autres informations

C/ Comptes rendus des commissions communales et des conseillers délégués

- Commission Vie sociale et associative - communication

- Suite au départ en retraite de Laurence au service périscolaire, une nouvelle organisation a été mise en place avec les 5 agents déjà en poste. Le mois de juin va être une phase d'expérimentation pour cette organisation qui sera validée pour la rentrée de septembre après un bilan. A noter que tous les agents feront l'ouverture le matin ou la fermeture le soir du service
- Une petite déception sur les inscriptions aux camps qui sont inférieures aux prévisions : 12 enfants /15 places pour le camp 6-8 ans / 14/20 pour le camp 8-10 ans / 13/20 pour le camp 10-12 ans / 22/25 pour le camp 13-17 ans soit 61 enfants sur 80 places
- Le flash info est en cours, les articles arrivent en mairie
- Les 1ers objets arrivent en mairie pour l'exposition "sur les bancs de l'école". Des agents de la ville de Cholet viennent vendredi pour faire l'installation dans la salle. Il est rappelé que cette exposition est réalisée dans le cadre d'itinérances avec Cholet Agglomération
- La caravane seniors LISA est revenue sur la commune. Les 15 personnes venues interrogeaient principalement sur les aidants et l'accompagnement des personnes
- Le 1^{er} concours de dessin organisé sur le thème de Pâques a rencontré un grand succès

- Commission Bâtiments

- Une voile d'ombrage est à l'étude à la Maison de Santé pour profiter de la terrasse par temps ensoleillé
- Les abords de l'étang ont fait l'objet de discussion avec les pêcheurs et les agents. Les rives s'effondrent car la tonte est trop au bord et il n'y a plus de végétation qui les retiennent. Les agents ont donc revu leur façon de faire et les 1^{ères} repousses de végétaux sont constatées. Le belvédère va également faire l'objet d'une étude car il s'effondre
- De nouveaux devis ont été demandés à des électriciens pour l'aménagement du couloir de la salle Saint Louis
- Un acousticien est venu au restaurant scolaire pour étudier le bruit dans la salle. Les aménagements réalisés lors de la construction ne sont pas suffisants car il a été enregistré 90 db (similaire à la proximité d'une autoroute). Un devis va donc être demandé pour compléter l'existant

- Commission Urbanisme

- Les travaux de finition des trottoirs sont bloqués rue Nationale, l'enlèvement des poteaux téléphoniques par Orange étant prévu pas avant juillet

- Vu la météo, les plantations étant impossibles, une bâche et un paillage recouvrent les espaces verts de la rue Nationale
- La rue du Commerce va connaître un changement de sens de circulation avec interdit sauf riverains
- La rue du Vieux Couvent est priorité à droite, faire attention au changement !
- Une place stationnement handicapé va être aménagée sur la place de la Tigeole à côté du préau d'affichage
- Les entreprises inéo et humbert interviennent la semaine prochaine dans le lotissement

- **Conseiller délégué à la Voirie**

- Une rencontre a eu lieu sur le chantier des éoliennes route de Saint Paul pour définir le passage des convois qui vont arriver entre septembre octobre pour 1 an
- Un chiffrage a été demandé pour le taillage des abords de la route de Vihiers car l'entretien n'est pas fait et est du ressort de la commune
- Un état des lieux des routes de campagne est fait pour recenser les trous. Un rapport sera fait à l'agglomération sur les voiries extramuros puis intramuros

Rappel des prochaines dates

Réunion	Date	Heure - lieu
Inauguration exposition sur les bancs de l'école	Samedi 30 mai	10 h 00 salle du lys
Dictée exposition sur les bancs de l'école	Samedi 6 juin	11 h 00 salle du patronage
Conseil municipal	Mardi 7 juillet	20 h 30 en mairie
<i>partie conviviale : Jean CRÉPELLIÈRE, Aurélie DECRAND, Pierre-Loup FRANÇOIS</i>		
Repas des aînés	Samedi 17 octobre	12 h 00 salle du patronage
Repas élus - agents	Vendredi 8 janvier 2027	19 h 00 salle de l'entracte
Vœux EHPAD	Samedi 16 janvier 2027	13 h 00 EHPAD
Vœux du Maire à la population	Dimanche 17 janvier 2027	10 h 30 espace Saint Louis

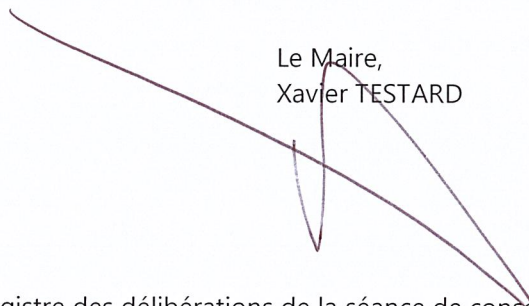
L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h00.

Prochaine séance : mardi 7 juillet à 20h30

Le secrétaire de séance
Mélanie COIGNAT



Le Maire,
Xavier TESTARD



Le présent document valant procès-verbal et registre des délibérations de la séance de conseil municipal du 27 mai 2026 est approuvé le :